



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/CN.4/221/Corr.1
15 août 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Vingt-deuxième session
4 mai-10 juillet 1970

OBSERVATIONS D'ETATS MEMBRES CONCERNANT LE PROJET PROVISOIRE
DE VINGT ET UN ARTICLES SUR LES REPRESENTANTS D'ETATS AUPRES
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, ADOPTE PAR LA COMMISSION
DU DROIT INTERNATIONAL A SA VINGTIEME SESSION

Rectificatif

Page 12

A la fin de la note 4/, remplacer le point par une virgule et ajouter le
membre de phrase suivant : "l'article 26 du projet d'articles de la Commission
du droit international sur le droit des traités est devenu article 30".
